

ASSOCIATION LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE

**Siège social : 23 avenue du collège
17 250 SAINT PORCHAIRE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Coriolis Audit

3, Rue de Courbiac
Bât A 1er étage
17100 Saintes

*Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitiers*

Pascal POULAIN

3, rue Edouard Branly
BP 132
17 208 Royan Cedex

*Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Poitiers*

LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE

Siège social : 23 Avenue du Collège
17 250 SAINT PORCHAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 11 mai 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE** à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de la présidence et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Royan, le 3 juin 2022

Pour la Société CORIOLIS AUDIT
Pascal POULAIN
Commissaire aux comptes



ASSOCIATION LES P'TITS CŒURS DE SAINTONGE

**Siège social : 23 avenue du collège
17 250 SAINT PORCHAIRE**

**Annexe du rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A N N E X E

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

(PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021)

(8 pages)

LES PTITS COEURS DE SAINTONGE

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations corporelles	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	1 656	1 656		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 656	1 656		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	54 397	42 054	12 342	18 144
Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL	54 397	42 054	12 342	18 144		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	15		15	15
		Prêts				
	Autres					
TOTAL	15		15	15		
Total I		56 068	43 710	12 357	18 159	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 017	138	3 879	3 488
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	73 398		73 398	2 018
	TOTAL	77 415	138	77 277	5 506	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		54 084		54 084	90 237	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		2 663		2 663	1 717	
Total II		134 163	138	134 025	97 461	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		190 232	43 848	146 383	115 620	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

LES PTITS COEURS DE SAINTONGE

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	64 604	51 152	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	24 895	13 451	
Situation nette (sous-total)	89 499	64 604	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	14 076	16 395	
Provisions réglementées			
Total I	103 576	80 999	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 443	15 682
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	23 196	17 201
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 167	1 737
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	Total IV	42 806	34 620
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	146 383	115 620
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

LES PTITS COEURS DE SAINTONGE

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		9 536
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	113 731	100 871
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	143 892	136 960
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 553	4 230
Utilisations des fonds dédiés		5 300	
Autres produits		0	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	273 177	256 898
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	53 597	52 070
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 189	3 453
	Salaires et traitements	185 130	155 202
	Charges sociales	33 951	32 503
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 801	5 786
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	0		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	282 670	249 015
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-9 493	7 882

LES PTITS COEURS DE SAINTONGE

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
		12 mois	12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	354	339
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		354	339
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		354	339
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-9 138	8 222
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	29 051	
	Sur opérations en capital	4 983	5 229
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		34 034	5 229
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI			
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		34 034	5 229
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		307 566	262 467
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		282 670	249 015
EXCÉDENT OU DÉFICIT		24 895	13 451
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		82 232	81 933
Bénévolat			
Total		82 232	81 933
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		82 232	81 933
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		82 232	81 933



KPMG Entreprises
Bureau de Saintes
Les Hauts de l'Ormeau
9 rue de l'Ormeau de pied
BP 10062
17102 SAINTES Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 46 74 29 91
Télécopie : +33 (0)5 46 74 78 41
Site internet : www.kpmg.fr

Ass. Les P'tits coeurs de Saintonge

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le
31 décembre 2021
Montants exprimés en EUR

Mai 2022

Ce rapport contient 4 pages

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Malgré le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 qui perdure, la structure dégage un excédent sur cet exercice d'environ 24 K€ contre 13 K€ en 2020.

L'activité a augmenté de 13 points par rapport à N-1 et s'élève à 114 K€ contre 101 K€ mais n'a pas encore retrouvé son niveau de 2019 (129 K€). Les contraintes et protocoles lourds liés au Covid-19 demeurent toujours sur le début de l'exercice 2022.

Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

1.2 Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.3.2 Méthode générale

1. Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du plan comptable général aménagées par le règlement CRC 99-01, conformément aux principes comptables de base.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et site internet	Linéaire	1 et 2 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans

2.1.5 Créances

2.1.5.1 Produits à recevoir

- Subventions CDC 50 K€

Documents soumis
au contrôle du
Commissaire aux comptes
CORIOLIS



- Subventions PSU CAF 10 K€
- Subventions Plan mercredi 9 K€
- Subventions investissement 3 K€

2.1.6 Comptes de régularisation

2.1.6.1 Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation payées d'avance = 1,7 K€.

2.2 Passif

2.2.1 Autres dettes

2.2.1.1 Charges à payer

Charges à payer	Montant en K€
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8
Dettes fiscales et sociales	13
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	21